

## DOSSIER DE PRESSE

### **NORMES DE BIOSÉCURITÉ IMPOSÉES, ÉLEVAGE PAYSAN EN DANGER !**



**FERME-OUVERTE**

**VILLENEUVE DE MARC (38)**

**Ferme du Perroux**

**18 janvier 2021**

La très grande majorité des élevages de porcs en France sont de type intensif, avec plusieurs milliers de porcs produits par an, élevés en bâtiment. A l'opposé, nous trouvons l'élevage en plein-air, qui peut-être intégral (les cochons sont en plein air à tous les stades de leur vie) ou non. Nous distinguons également les systèmes naisseur, engraisseur ou naisseur- engraisseur. Dans les élevages naisseurs-engraisseurs, l'éleveur ou l'éleveuse, fait naître les porcelets et les engraisse, avec plusieurs phases saillie, gestation, maternité, sevrage et enfin engraissement. Les cochons peuvent être présents sur la ferme jusqu'à plus de 12 mois pour certaines races. L'alimentation change également en fonction de l'âge physiologique, elle est majoritairement produite à la ferme.

Ces exploitations ont des parcours de taille variable : de quelques hectares à plusieurs dizaines. Le cochon s'inscrit alors dans un effort de valorisation et de synergies avec la forêt, les cultures, ou même en plus de l'élevage d'autres espèces comme les moutons, les volailles ou les bovins. Ces systèmes sont également caractérisés par un faible nombre de cochons élevés sur l'exploitation. On dépasse rarement les 200 porcs charcutiers par an. Souvent, dans ce type de système, les cochons sont « élevés » par lot de même âge, restent sur un parcours plusieurs semaines avant rotation. Le parc restant au repos ensuite plusieurs semaines sans présence de cochons pour que la végétation se régénère. Ceci faisant office de vide sanitaire. Les parcs à cochons sont souvent installés dans des terrains abandonnés par les autres productions agricoles: des terrains non mécanisables, pentus, pierreux, boisés. Les abris sont souvent déplaçables afin de s'adapter à la rotation des parcs. Ainsi, les problèmes sanitaires sont rares : les vides sanitaires, le fait de laisser les petits longtemps avec les truies, les rotations limitent le recours aux médicaments vétérinaires. Enfin, dans ce type de système, souvent les éleveurs et les éleveuses transforment et vendent directement auprès du consommateur.

### **Pourquoi défendre l'élevage de porcs plein-air ?**

Les petits élevages fermiers de cochons offrent de nombreux avantages sociaux, environnementaux, culturels et économiques. En effet, ils sont en phase avec les attentes sociétales d'aller vers une meilleure qualité de la viande, plus de bien-être animal en offrant une alternative à l'élevage industriel. Ils permettent également la réduction de l'utilisation de produits sanitaires en prenant mieux en compte des besoins physiologiques des animaux. De même, l'extensivité de ces élevages supprime le problème de gestion d'effluents et de pollutions. De plus, ces élevages permettent de valoriser des espaces agricoles abandonnés (parcs à cochons dans des pentes boisées). En parallèle, ce type de système crée de l'emploi, des installations en agriculture, du lien entre consommateur et paysan, et une qualité de travail et la possibilité de vivre pleinement le fondement du métier : la relation avec les animaux.

### Le contexte de ces nouvelles mesures de biosécurité.

Suite aux premiers cas de peste porcine africaine sur des sangliers découverts à la mi-2018 en Belgique, de nouvelles mesures de biosécurité pour les élevages de porcs ont été adoptées.

Les discussions se déroulent depuis la fin 2018, dans un contexte tendu, lié aux conséquences économiques potentiellement terribles pour la filière porcine industrielle, pour qui l'enjeu exportateur est vital. Alors que la Chine ne contrôle plus l'infection, les exportations françaises gagnent du terrain.

Pour les autorités françaises, l'objectif est donc avant tout de conserver le statut « indemne » permettant d'exporter. Pour ce faire, des grands moyens sont déployés, aussi bien sur le plan local que national. Un plan de prévention rappelant les mesures de biosécurité est mise en œuvre depuis au moins deux ans, couplé à des textes réglementaires imposant des mesures de biosécurité en élevage, dans les transports et dans la faune sauvage. Localement, l'ensemble de la zone est clôturée et vidée de sangliers afin de limiter les chances de déplacement de populations de sangliers entre la Belgique et la France.

Alors que pour la grippe aviaire le principal vecteur de diffusion de la maladie a été le déplacement de volailles vivantes (canards notamment) et que la PPA, s'est propagée sur des longues distances par distribution aux animaux de déchets de cuisine ou sous-produits contaminés, les autorités et la profession concentrent leur effort sur la faune sauvage.

Les élevages plein-air deviennent donc la première cible, alors qu'il est impossible de dédouaner les flux internes aux filières industriels dans leur rôle dans la diffusion des infections. Mais on sait très bien qu'il est plus facile de s'agiter en menaçant

*Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes*

**58, rue Raulin – 69007 LYON**

**Tél : 04 72 41 74 42 // 07 82 23 51 67**

**Mail : [auvergnerhonealpes@confederationpaysanne.fr](mailto:auvergnerhonealpes@confederationpaysanne.fr)**

l'existence des petites fermes que de véritablement changer des pratiques liées au fonctionnement du système exportateur et industriel.

Alors que la France est toujours indemne de PPA, les élevages fermiers de porcs se trouvent pris en étau. D'un côté une logique administrative qui est en difficulté face à la diversité des pratiques d'élevage, et de l'autre côté, la profession agricole majoritaire qui attise les passions en désignant le bouc émissaire. Pour sortir de ce piège, nous demandons des politiques sanitaires qui protègent les paysans et les consommateurs et qui ne soient pas le cache-sexe d'enjeux exportateurs.

### Une biosécurité inadaptée aux élevages de porcs plein air !

Si nous sommes attachés aux questions de biosécurité et que nous souhaitons tous et toutes protéger nos élevages de la peste porcine africaine, nous revendiquons des mesures adaptées à nos élevages et aux territoires sur lesquels ils sont implantés. Le Ministère a accepté, sur proposition de la Confédération paysanne, d'évaluer des systèmes de protection alternatifs pour les systèmes d'élevage en plein-air qui ne peuvent pas s'équiper de clôtures fixes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les élevages de porcs plein air doivent s'être mis en conformité sur toutes les mesures de biosécurité alors que nous attendons toujours une réponse concernant des adaptations. Nous sommes donc dans l'illégalité *de facto* mais aussi par choix car nous contestons un certain nombre de mesures absurdes !

L'essentiel est de répondre à une obligation de résultats, c'est-à-dire de protéger effectivement les cochons, en évitant l'intrusion et les contacts groin à groin avec des sangliers, et non de répondre à des obligations de moyens.

L'objectif de cette ferme-ouverte est de montrer que la nouvelle réglementation et les mesures qui ont été définies sont pour beaucoup incompatibles avec les élevages de porcs de plein air. Car si ces mesures ne sont pas adaptées, elles vont signer la fin des élevages de porcs plein air extensifs. D'ailleurs, nous pouvons d'ores et déjà dire que certain.e.s paysan.ne.s, qui avaient un atelier de porcs comme atelier secondaire, ont fait le choix de l'arrêter plutôt que de subir des contraintes administratives supplémentaire et une surcharge de travail.



*Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes*

**58, rue Raulin – 69007 LYON**

**Tél : 04 72 41 74 42 // 07 82 23 51 67**

**Mail : [auvergnhonealpes@confederationpaysanne.fr](mailto:auvergnhonealpes@confederationpaysanne.fr)**

## Les principaux problèmes que rencontrent les producteurs de porc plein-air.

### *Sur les clôtures.*

La DGAL ne prévoit pas d'alternative au grillage fixe pour les élevages plein-air. Pour pouvoir utiliser des clôtures mobiles électrifiées la seule option est de séparer les mâles et les femelles pubères, ou de stériliser les femelles. Dans les systèmes biologiques, fermiers, de plein air, les surfaces à clôturer peuvent être très importantes. De plus, en fonction du système, il peut être difficile voire impossible de clôturer, par exemple quand les parcours utilisés pour les cochons sont cultivés par la suite, ou si ceux-ci sont en zone de forêt. Enfin, il est évident qu'en zone de montagne, avec un relief accidenté, les clôtures fixes (grillages) sont difficiles à installer.

### *Sur le zonage.*

Comme pour la grippe aviaire, il est important de concevoir une circulation au sein de l'exploitation qui limite l'introduction et la circulation de pathogènes. Néanmoins il faut des investissements dont les coûts sont supportables et des mesures fonctionnelles réalistes. Par exemple, l'installation de plusieurs sas (endroits où l'éleveur doit se changer et se laver les mains), ne va pas forcément accroître la protection de l'élevage, le risque étant de démotiver les paysans et de provoquer un rejet total de la biosécurité. En effet, qui peut se changer et se laver les mains des dizaines de fois par jour ? Qui peut nettoyer son matériel, machine, tracteur à chaque changement de zone ?

### *Sur le nettoyage/désinfection.*

Le plein air est un mode d'élevage d'extérieur. Les obligations en termes de nettoyage et de désinfection des abris ou des cabanes des cochons doivent s'inscrire dans cette réalité-là. Il est aberrant de désinfecter alors qu'il n'y a pas de problème sanitaire sur la ferme ou dans la région. Il est urgent de valider l'efficacité des méthodes de nettoyage et de désinfection autres que chimiques : flambage, raclage, huiles essentielles, etc.

### **Contacts :**

**Mathieu LAUPIN**, éleveur accueillant : 07 76 69 02 39

**Julien VAN EE**, Confédération Paysanne Isère : 06 61 72 67 61

**Nicolas GIROD**, porte-parole de la Confédération Paysanne : 06 07 55 29 09

*Confédération Paysanne Auvergne-Rhône-Alpes*

**58, rue Raulin – 69007 LYON**

**Tél : 04 72 41 74 42 // 07 82 23 51 67**

**Mail : [auvergnhonealpes@confederationpaysanne.fr](mailto:auvergnhonealpes@confederationpaysanne.fr)**